

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 28 mai 2019 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 18 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Kathy Poulin
Monsieur le conseiller	Jean-François Giasson (District 1)
Madame la conseillère	Dominique Forget (District 2)
Monsieur le conseiller	Carl De Montigny (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

SONT ABSENTS

Monsieur le conseiller	Mathieu Bouthillette (District 3)
Monsieur le conseiller	Guy Séguin (District 4)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Sophie Charpentier	Directrice générale et secrétaire-trésorière
---------------------------	--

- 1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
- 2 Constatation de la régularité de la séance du conseil
- 3 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
- 4 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 mai 2019
- 5 Travaux publics
 - 5.1 Autorisation de signature - Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) - Demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- 6 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Conformément aux articles 152 et suivants du Code municipal du Québec, le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour.

19-05-144

4 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MAI 2019

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 mai 2019 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

5 TRAVAUX PUBLICS

19-05-145

5.1 AUTORISATION DE SIGNATURE - PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide sur le Programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du projet d'infrastructures des rues Marie-Anne, Wilfrid, Duquette, Prédéal-Trudeau et Beaulne-Jutras;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relativement à la réalisation de travaux d'infrastructures des rues Marie-Anne, Wilfrid, Duquette, Prédéal-Trudeau et Beaulne-Jutras;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;

QUE la Municipalité autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre de ce programme (PRIMEAU);

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents de demande d'aide financière relatifs aux travaux d'infrastructures des rues Marie-Anne, Wilfrid, Duquette, Prédéal-Trudeau et Beaulne-Jutras.

ADOPTÉE

19-05-146

6 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance extraordinaire du 28 mai 2019 soit levée à 18 h 35.

ADOPTÉE

Kathy Poulin
Présidente d'assemblée

Kathy Poulin
Mairesse

Sophie Charpentier
Directrice générale et secrétaire-trésorière